

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

## *Réunion du Conseil Municipal*

### *16 février 2010*

#### **FSUE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DEGATS CAUSÉS PAR LA TEMPETE KLAUS (FONDS EUROPEENS)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- 1 - APPROUVE l'éligibilité des dépenses mentionnées dans le cadre de la demande du FSUE,
- 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **APUREMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide que les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées par les agents seront :

- soit récupérées en tout ou partie sous la forme d'un repos compensateur : le repos compensateur est d'une durée égale à celle du travail supplémentaire effectué ; il pourra, cependant, être majoré dans les mêmes proportions que la rémunération pour les travaux effectués la nuit, le dimanche et les jours fériés.
- soit indemnisées :
  - s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
  - s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

#### **DEFIBRILLATEUR – ACQUISITION 2<sup>ème</sup> APPAREIL**

Il est décidé l'acquisition d'un deuxième défibrillateur, il sera installé à la salle de réunion.

#### **CHEMIN RURAL DE BALIÉ A LUSSAGNET – REMISE EN ETAT APRES TRAVAUX DE DEBARDAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE à la scierie Labadie, le remboursement des frais liés à la remise en état du chemin rural de Balié à Lussagnet, dégradé lors d'une opération de débardage menée par cette scierie. Les frais s'élèvent à la somme de 1 152,94 € TTC.

#### **EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE la mise à disposition du service prévention et du service médecine du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes pour aider la collectivité dans ses démarches d'évaluation des risques professionnels et d'établissement du document unique.

#### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CDG pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde de Cazères-sur-l'Adour et sollicite du FEDER l'attribution de la subvention maximale pouvant être accordée à la réalisation de ce projet.

## INFORMATIONS - DIVERS

- Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par le SAMU, pour que la commune achète un emplacement dans l'agenda 2011. Il fait part des tarifs demandés par le SAMU. A l'unanimité, il est décidé de ne pas donner suite.
- Monsieur le Maire fait part de la proposition des services de La Poste, pour l'édition d'enveloppes personnalisées pré affranchies.
  - d'une part, 2 000 enveloppes illustrées (photo de la commune) pré affranchies seront en vente au bureau de Poste,
  - d'autre part, la commune s'engage à en acheter 500, au prix de 66,50 € la centaine.Accord de l'assemblée.
- Monsieur Eric ZAMPROGNA, 1<sup>er</sup> adjoint, fait le point sur les travaux en cours (local ACCA) et fixe la date de la prochaine réunion de la commission des bâtiments.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements adressés aux conseillers municipaux, par plusieurs administrés, à l'occasion de l'organisation du repas des aînés du samedi 9 janvier 2010.
- Les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars 2010, de 8 h à 18 h.
- Un point est fait sur l'avancement du dossier 1% paysage et développement : contact a été pris avec les services de l'équipement pour essayer de lancer une étude (financée à 35% par ce fonds).
- Affaire Commune / Fantin : le délibéré était fixé au 05/01/2010. Le tribunal s'est prononcé en faveur de la Commune et de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier. Les parties ont 2 mois pour faire appel.
- INSEE – Monsieur fait part des chiffres de la population - au 01/01/2010 : population municipale : 1 132 habitants + 30 population comptée à part = population totale : 1 162 habitants.
- Les plans relatifs au doublement de la canalisation de gaz Lacq – Lussagnet circulent parmi les conseillers.
- Coût de l'impression du bulletin municipal : 1 060,55 € TTC (550 exemplaires).
- Opération « Rose des Bois » - la commune a reçu un pin parasol qui a été planté dans le parc de la mairie, il lui est possible également de se procurer gratuitement des plans de pins maritimes.
- Agence Adour Garonne : prime performance épuratoire versée à la commune : 4 224 €.
- Participation communale au SDIS – année 2010 : 19 888,61 € (hausse de 6,20 %).
- Subvention de l'Etat pour l'élaboration du PLU : Dotation Générale de Décentralisation : 6 293,50 €.
- Travaux d'enfouissement SYDEC : participations réglées par la commune : EP rue Marguerite de Foix : 14 700 € + supplément : 1 732,63 € ; EP sentier du Gioulé : 7 925,23 €.
- Le rapport sur l'eau potable en Aquitaine – bilan 2008, est consultable en mairie.
- Distribution aux conseillers municipaux de divers documents relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 18 février 2010.

Le Maire,  
Francis DESBLANCS